



HAL
open science

Des transitions funéraires grecques ? Variabilité et encadrement des pratiques funéraires dans le monde grec archaïque et classique

Reine-Marie Bérard

► To cite this version:

Reine-Marie Bérard. Des transitions funéraires grecques ? Variabilité et encadrement des pratiques funéraires dans le monde grec archaïque et classique. G. Cuchet; N. Laubry; M. Lauwers. Transitions funéraires en Occident : Une histoire des relations entre morts et vivants de l'Antiquité à nos jours, 613, Publications de l'École française de Rome, pp.89-103, 2023, Collection de l'École française de Rome, 9782728318018. 10.4000/books.efr.54828 . halshs-04271940

HAL Id: halshs-04271940

<https://shs.hal.science/halshs-04271940>

Submitted on 20 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REINE-MARIE BÉRARD

DES TRANSITIONS FUNÉRAIRES GRECQUES ?

VARIABILITÉ ET ENCADREMENT DES PRATIQUES FUNÉRAIRES DANS LE MONDE GREC ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE

Le programme de recherche dont ce volume est issu invitait à envisager le potentiel heuristique de la notion de « transition funéraire ». Forcée par R. Bertrand¹, cette expression qualifiait à l'origine la transformation massive des pratiques funéraires qui a conduit, entre la fin du XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle, à l'émergence en Europe d'un nouveau type de cimetière, situé en dehors de l'espace urbain, lieu de pratiques funéraires et mémorielles entièrement renouvelées. Elle désignait ainsi à la fois une mutation profonde des dynamiques funéraires dominantes dans un laps de temps relativement court, et, littéralement², une transition, c'est-à-dire un passage, un déplacement (géographique) des espaces funéraires et des pratiques qui s'y déroulaient – à l'origine d'une modification notable des équilibres en jeu dans la structuration des espaces matériels et symboliques des villes modernes. Dans les contributions de cet ouvrage, la notion de transition a cependant souvent été utilisée plus largement pour désigner toute forme de transformation remarquable et durable des pratiques funéraires dans un contexte chrono-culturel particulier.

J'aimerais ici questionner la pertinence de la notion de « transition funéraire » appliquée au monde grec antique en m'interrogeant d'abord sur la possibilité de mettre en évidence de telles transformations à différentes échelles. Mais je voudrais aussi redonner à la notion sa pleine signification géographique à partir de l'exemple des colonies grecques d'Occident, dans lesquelles on peut observer un déplacement des pratiques funéraires du monde grec égéen vers l'Italie du Sud et la Sicile, et les modifications que ce passage entraîne. Une première partie théorique, méthodologique et historiographique sera ainsi consacrée aux difficultés spécifiques posées par l'identification d'une ou de plusieurs

¹ Bertrand 2011.

² Étymologiquement, transition vient du latin *transitio* : action de passer, passage ; du verbe *transeo* : aller au-delà, passer, passer d'un endroit à un autre.

transitions funéraires dans le monde grec antique, tandis que la seconde sera dédiée à l'étude des colonies occidentales. Dans la dernière partie, je proposerai enfin de resituer la notion de transition funéraire, non pas dans les variations des modalités matérielles des pratiques funéraires, mais plutôt dans la place qu'elles occupent dans l'organisation des rapports sociaux, religieux et politiques du monde grec antique, à l'articulation des époques archaïque et classique.

I. SUR LA DIFFICULTÉ D'IDENTIFIER DES « TRANSITIONS FUNÉRAIRES » DANS LE MONDE GREC ANTIQUE

1. Une très grande variété des pratiques

Identifier une transition funéraire implique de reconnaître des normes, à partir desquelles on peut observer des variations, des modifications et des évolutions. Or, cette réflexion apparaît particulièrement ardue pour le monde grec archaïque et classique, à la fois très vaste et morcelé en une multitude de petites entités politiques indépendantes, les cités, qui se caractérisaient par la très grande diversité de leurs pratiques funéraires. Les marqueurs et les types de tombes, la quantité et la qualité du mobilier d'accompagnement, mais aussi le mode de traitement du cadavre ont connu des déclinaisons sans nombre, contemporaines ou proches dans le temps. Ainsi, le mode de traitement des cadavres dominant à Athènes pour les sujets adultes ne changea-t-il pas moins de cinq fois en six siècles³.

De fait, inhumation et crémation ont été toutes deux pratiquées par les Grecs, parfois simultanément⁴, et l'on peine encore à ce jour à expliquer les raisons qui pouvaient motiver ce choix. Les récits homériques suggèrent que la crémation est le moyen le plus rapide de libérer l'âme du défunt qui ne peut s'échapper du corps que lorsque le cadavre a été réduit à l'état d'os secs⁵. Mais des textes plus tardifs affirment que l'âme quitte le corps au moment du dernier souffle⁶. En outre, l'idée souvent avancée que la crémation aurait été un rituel plus coûteux, réservé aux élites, fondée sur les récits des funérailles grandioses des héros

³ Morris 1987, p. 18-23.

⁴ L'exposition, l'embaumement ou la momification n'ont en revanche presque jamais été considérés par les Grecs comme des traitements funéraires souhaitables, sans doute parce que le but n'était pas pour eux de prolonger l'apparence du corps mais, au contraire, de permettre la squelettisation du cadavre.

⁵ *Odyssée*, 11, 51-54 ; 216-222 ; *Iliade*, 23, 71-76.

⁶ Richardson 1985, p. 50.

homériques⁷, néglige en réalité le fait que dans l'*Iliade*, comme dans l'*Odyssée*, tous les morts sont brûlés. La crémation n'était donc pas en soi un privilège aristocratique, mais la différence de statut influait sur les modalités de sa mise en œuvre dans le récit épique : s'il faut neuf jours pour réunir le bois nécessaire au bûcher d'Hector, une journée suffit pour brûler ensemble les centaines de soldats morts entre les chants II et VII⁸. En outre, c'est souvent l'importance du mobilier d'accompagnement déposé dans les tombes à crémation qui a conduit à affirmer la valeur aristocratique de ce traitement funéraire par rapport aux inhumations, souvent moins richement pourvues. Là encore pourtant, il n'y a pas de règle absolue : les tombes à crémation athéniennes des V^e et IV^e siècles contiennent plus de céramiques mais moins de métal que les tombes à inhumation⁹. Les pratiques funéraires grecques semblent donc varier considérablement en fonction de « modes » diverses selon les cités, les époques et les individus. Devant ce foisonnement de pratiques et leur changement rapide, comment repérer des modifications structurelles que l'on pourrait qualifier de transitions ? Il faut d'abord s'interroger sur la place des pratiques funéraires dans la culture et l'identité des cités grecques.

2. Morcellement et unité du monde grec : la place des pratiques funéraires

Dans un passage souvent cité pour définir ce qui faisait l'unité du monde grec pour les Grecs eux-mêmes, Hérodote (8, 133) rapporte le discours des Athéniens évoquant les raisons pour lesquelles jamais ils ne prendraient parti pour les Perses contre les Spartiates :

La première, et la plus importante, les statues et les temples de nos dieux brûlés, renversés et ensevelis sous leurs ruines [...]. Secondement, le corps hellénique étant d'un même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sacrifices, les mêmes coutumes (ἤθερά τε ὁμότροπα), ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens de le trahir ?

Les possibles dommages causés aux tombes des ancêtres – *topos* de nombreux discours guerriers exhortant à la défense du sol dans des contextes chrono-culturels variés – ne sont pas évoqués ici. En outre, les pratiques funéraires n'apparaissent pas non plus comme un facteur d'unité du monde grec : ce sont les dieux, les temples et les sacrifices qui sont mis en avant, rappelant le partage par les Grecs d'un même

⁷ *Iliade*, 23, 161 sq. ; 24, 778 sq. ; *Odyssée*, 12, 11-15 ; 24, 65.

⁸ *Iliade*, 24, 784 et 7, 417-432.

⁹ Morris 1992, p. 116.

panthéon et la participation à des cérémonies communes dans les grands sanctuaires panhelléniques, pôles majeurs des échanges et des circulations en Méditerranée.

Certes, on pourrait envisager que les rites funéraires s'inscrivent dans les « coutumes (ἤθεά) de même tournure » évoquées par Hérodote. Mais dans un autre passage fameux (3, 38), il cite les pratiques funéraires comme exemple même de νόμος, c'est-à-dire de loi établie par les hommes. Il rapporte en effet la confrontation par Darius de Grecs pratiquant la crémation et de peuples de l'Inde adeptes de la consommation rituelle des cadavres¹⁰. En soulignant l'horreur réciproque que suscita chez chacun de ces deux peuples la coutume la plus sacrée de l'autre, Hérodote montre à la fois la valeur absolue du νόμος pour chaque peuple et sa variabilité selon les groupes humains. Or, s'il oppose souvent les pratiques funéraires des Grecs et des « autres », il ne s'attarde guère sur les fluctuations de ces pratiques au sein du monde grec. Plutarque (*Solon*, 10, 3) montre pourtant que les Grecs eux-mêmes avaient conscience de cette diversité et qu'elle pouvait servir à distinguer les cités entre elles lorsqu'il met en scène l'Athénien Solon et le Mégarien Héréas, se disputant la possession de l'île de Salamine en prenant pour argument le type des pratiques funéraires qui y étaient observées, athéniennes selon le premier, mégariennes selon le second.

De fait, un seul point commun apparaît comme une règle absolue pour le traitement des morts dans l'ensemble du monde grec : c'est le devoir de sépulture, considéré comme une véritable « loi des dieux » car l'âme échappée d'un corps sans sépulture ne pouvait entrer dans le royaume des morts¹¹. Cette injonction figure à plusieurs reprises dans les textes homériques¹² ; elle constitue le motif central d'Antigone et un élément clef de plusieurs tragédies grecques¹³. Mais elle apparaît aussi dans de nombreux textes historiques et juridiques évoquant le traitement des soldats morts à la guerre¹⁴ ou le devoir de sépulture qui incombe aux familiers du défunt. Les modalités matérielles de cette sépulture ne semblent jamais cependant constituer un aspect décisif du processus : éparpiller un peu de poussière sur le corps de Polynice suffit ainsi à « faire sépulture » aux yeux d'Antigone, mais aussi de Créon et de la cité tout entière. Si le devoir de sépulture apparaît ainsi comme un impératif religieux, familial et politique dans le monde grec antique, il pouvait revêtir les formes les plus variées.

¹⁰ Pour un commentaire détaillé de ce passage, voir : Darbo-Peschanski 1988, p. 45.

¹¹ Vernant 1982 reste une référence à ce sujet.

¹² *Illiade*, 23, 59-107 ; 24, 460-517 ; *Odyssée*, 11, 72-73.

¹³ Sophocle, *Antigone*, 453 sq. ; *Ajax*, 119-1131 ; Euripide, *Suppliantes*, 524-527, 670.

¹⁴ À propos des morts à la guerre dans le monde grec, voir Bérard 2020b.

II. LE MONDE GREC OCCIDENTAL : DES TRANSITIONS VARIÉES

Si la très grande fluidité des rites en fonction des cités, des époques et des individus interdit de mettre en évidence des transitions, au sens de transformations massives et cohérentes des pratiques funéraires grecques, il est intéressant de s'interroger sur les effets funéraires du phénomène de transition géographique que représente la colonisation grecque autour du bassin méditerranéen, en étudiant les spécificités et les dynamiques des rites funéraires mis en œuvre dans les colonies par rapport à leurs métropoles.

1. *Métropoles et colonies : des diversités frappantes*

De fait, alors qu'il y a souvent une filiation marquée des pratiques cultuelles et des divinités honorées dans les colonies par rapport à leurs métropoles¹⁵, et alors même que les pratiques funéraires sont souvent considérées comme le domaine par excellence d'un traditionalisme exacerbé¹⁶, plusieurs études récentes ont fait apparaître des divergences profondes entre les pratiques funéraires de certaines colonies et celles de leurs métropoles¹⁷. C'est le cas par exemple de Pithécusses par rapport aux cités d'Eubée d'où provenaient les Grecs installés dans ce premier établissement occidental¹⁸. La crémation primaire sous tumulus était ainsi le principal mode de traitement des adultes à Pithécusses, alors que seuls les dépôts secondaires en urne sont attestés à Érétrie ; les inhumations en fosse, réservées aux enfants en Eubée, étaient aussi destinées aux adultes en Occident. Ces « anomalies » peuvent cependant s'expliquer d'une part par nos connaissances encore limitées des pratiques funéraires eubéennes – elles-mêmes variées¹⁹ ; d'autre part en raison du statut particulier de Pithécusses, qui ne fut sans doute pas une *polis* pleinement autonome mais plutôt une cité en formation, fondée par une

¹⁵ Malkin 1987 et Shepherd 2000 sur les colonies grecques de Sicile en particulier.

¹⁶ Kurtz – Boardman 1971, p. 142.

¹⁷ Snodgrass 1971, p. 173-176, pour les périodes les plus anciennes. G. Shepherd a proposé une étude comparée des pratiques funéraires de Syracuse, Mégara Hyblaea et Géla par rapport à leurs métropoles, Corinthe, Mégare, et Rhodes et la Crète (Shepherd 1995). Si ses conclusions sur les deux Mégare sont contestables en raison du caractère incomplet des données dont elle disposait (voir Bérard 2020a), nous avons choisi d'approfondir ici l'étude de cas la plus parlante et la plus sûre, celle de Syracuse.

¹⁸ Les sources littéraires, mais aussi les cultes et les sanctuaires, ainsi que le style des productions locales et la pratique qui consistait à insérer des ornements et des objets orientaux importés dans des mobiliers par ailleurs de type grec sont autant d'éléments qui suggèrent une origine eubéenne des Grecs de Pithécusses (Maudet à paraître).

¹⁹ Popham – Caligas – Sackett 1993 ; Blandin 2007.

communauté mixte, intégrant dès l'origine des populations autochtones campaniennes, étrusco-latiales et des groupes d'origine orientale²⁰.

L'exemple de Corinthe et Syracuse est encore plus frappant : alors que l'inhumation en sarcophage était la pratique largement dominante à Corinthe à la fin du VIII^e siècle av. J.-C.²¹, elle ne concernait que la moitié des tombes dans la colonie pourtant fondée à la même époque²². Or, cette différence de pratiques ne s'explique pas par une différence d'environnement ou de ressources : Syracuse disposait d'importantes carrières de pierre et aurait pu aisément généraliser l'usage du sarcophage monolithe. C'est peut-être d'ailleurs l'affleurement même de la roche calcaire dans la colonie, permettant d'y creuser directement des fosses donnant l'illusion d'un caisson lithique, qui motiva l'abandon du sarcophage nécessaire à Corinthe pour protéger le corps inhumé dans l'épaisse couche de terre qui dominait le substrat. Mais, plus surprenant encore, le mode de dépôt du corps – qui n'était pourtant soumis *a priori* à aucun impératif technique ou logistique – varie aussi radicalement d'une cité à l'autre : les morts, exclusivement déposés en position contractée dans les nécropoles de Corinthe jusqu'au début du VI^e siècle, étaient allongés sur le dos à Syracuse dès les premières décennies d'existence de la colonie²³. Le même changement s'est opéré dans la position des défunts entre Mégara Nisaea et Mégara Hyblaea, voisine de Syracuse. La chose est d'autant plus remarquable que la position contractée est encore souvent associée dans l'historiographie aux populations indigènes d'Italie méridionale et de Sicile, notamment aux Sicules²⁴, alors qu'elle caractérise ici, au contraire, les Grecs de métropole. Plusieurs colonies montrent ainsi des différences majeures de pratiques funéraires par rapport à leurs métropoles, et ce dès les premières décennies de leur fondation. Comment expliquer alors ces différences apparues avec une transition, non pas chronologique, mais géographique, des colons à travers les mers ?

2. Le rôle du contact avec les populations indigènes

Certains auteurs ont proposé de voir dans ces évolutions le résultat de l'insertion des colons dans un nouvel environnement, et surtout du

²⁰ Cinquantaquattro 2012 pour une démonstration récente de l'insertion de groupes non grecs dans la nécropole de Pithécusses à partir d'une étude complète des pratiques funéraires.

²¹ Blegen – Palmer – Young 1964, p. 71-73.

²² Shepherd 1995, p. 53-54.

²³ Les premières inhumations en décubitus ne firent leur apparition à Corinthe que dans les premières décennies du VI^e siècle et voisinent avec les inhumations contractées avant de devenir le mode exclusif de dépôt des cadavres à partir de 550 av. J.-C. Blegen – Palmer – Young, 1964, p. 69 ; Shepherd 1995, p. 55.

²⁴ Pour la révision de cette idée reçue popularisée à tort par Kurtz – Boardman 1971, p. 308, voir Shepherd 2005 ; Mercuri 2010.

contact avec les populations indigènes voisines. L. Donnellan affirme ainsi que les pratiques funéraires originales de Pithécusses étaient si proches de celles des populations campaniennes qu'elle en vient à interpréter l'établissement comme une véritable fondation indigène²⁵. Elle insiste notamment sur l'existence de la crémation en contexte campanien dès le IX^e siècle av. J.-C. et propose des rapprochements avec Cumès et Pontecagnano pour les types de tombes à inhumation pithécussaines. Son raisonnement est cependant contesté par S. Maudet qui souligne, d'une part, la difficulté à identifier les niveaux d'occupation les plus anciens de la nécropole, et questionne, d'autre part, la pertinence des parallèles établis entre les pratiques funéraires pithécussaines et indigènes. Elle rappelle enfin un point essentiel, à savoir qu'il n'est pas possible d'isoler les pratiques funéraires pour déterminer l'origine ethnique d'un groupe humain ; il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des données disponibles sur la société pithécussaine – dont l'essentiel pointe vers un établissement mixte, majoritairement eubéen mais marqué par la présence de groupes campaniens et orientaux²⁶.

À Mégara Hyblaea, c'est la pratique des tombes plurielles que l'on a parfois attribuée à l'influence des populations indigènes. En effet, près d'un tiers des tombes de la nécropole sud ayant fait l'objet d'analyses anthropologiques contenaient plus d'un défunt²⁷. Or, certains auteurs ont souligné que les tombes plurielles étaient fréquentes sur les sites indigènes voisins, comme Villasmundo ou Pantalica, et ont évoqué les possibles liens privilégiés entre Grecs et Sicules dans une colonie qui tirait son nom des deux communautés à la fois²⁸. Cependant, les tombes plurielles indigènes n'ont rien à voir avec les tombes de Mégara Hyblaea. Il s'agit principalement de tombes « a groticella », c'est-à-dire de structures composées d'une ou plusieurs chambres creusées dans des parois rocheuses, qui pouvaient accueillir plusieurs dizaines de défunts²⁹. À l'inverse, les tombes plurielles mégariennes sont dans leur très grande majorité des sarcophages monolithes du même type que ceux utilisés pour les inhumations individuelles, dans la colonie comme dans sa métropole. Les récents travaux de Y. Chairetakis ont montré l'existence d'une proportion d'environ 30 % de tombes plurielles dans les nécropoles de Mégara Nisaea également³⁰, ce qui pourrait suggérer que, au-delà des différences déjà constatées entre la métropole et sa colonie, la pratique des tombes plurielles constituait un trait commun

²⁵ Donnellan 2016.

²⁶ Maudet à paraître.

²⁷ Bérard 2017, chap. 8.

²⁸ Shepherd 1995, p. 67.

²⁹ Avec un nombre minimal d'individus de quatorze dans certaines tombes de Pantalica (Orsi 1899, p. 55) et de plus de vingt à Castiglione di Ragusa (Mercuri 2012, p. 31).

³⁰ Chairetakis 2016, p. 221.

des pratiques funéraires mégariennes. De plus, dans le passage déjà cité de Plutarque (*Solon*, 10, 3), Héréas affirme qu'à Athènes chaque mort avait un tombeau séparé, alors qu'à Mégare on en mettait trois ou quatre dans une même sépulture. Il paraît donc inutile, sinon paradoxal, d'aller chercher chez les populations indigènes l'origine d'une pratique qui pourrait bien, au contraire, être une spécificité mégarienne.

De fait, le contact avec les indigènes ne semble pas avoir été particulièrement recherché par les Grecs, et la mise en œuvre de pratiques funéraires distinctes semble plutôt la norme. Il existe ainsi une différence marquée entre la nécropole pré-hellénique et la nécropole grecque de Cumes, tant dans leur topographie que dans les modalités de la crémation ou encore le mobilier d'accompagnement³¹. De la même manière, on observe souvent des ruptures fortes dans les pratiques funéraires lorsque les indigènes reprenaient d'anciennes colonies grecques : ainsi, à Poséidonia-Paestum, alors qu'avait prévalu tout au long du V^e siècle une certaine sobriété dans les types de tombes comme les mobiliers d'accompagnement, la prise de la ville par les Samnites en 420 marque non seulement l'apparition des célèbres tombes peintes, mais aussi une modification profonde des mobiliers d'accompagnement, désormais beaucoup plus abondants et parfois luxueux, diversifiés en fonction du genre des individus et de leur statut social³². Dans les colonies, l'émergence rapide de pratiques funéraires originales, tant par rapport à leurs métropoles qu'aux communautés indigènes environnantes, pourrait donc avoir participé d'un processus de construction d'une identité propre, alors que la colonie restait souvent étroitement liée à sa métropole en ce qui concernait l'établissement des grands cultes civiques³³.

III. UNE TRANSITION DANS LA CONCEPTION DES PRATIQUES FUNÉRAIRES AU VI^e SIÈCLE ?

Cependant, au-delà de ces fluctuations nombreuses dans les modalités d'exécution des rituels, il est possible d'identifier, plus précocement encore dans les colonies que dans le monde grec égéen, un mouvement de fond qui constitua peut-être la seule grande transition funéraire du monde grec : le basculement d'une conception des nécropoles comme des espaces d'ostentation participant de la construction identitaire de groupes d'individus restreints à des espaces fonctionnels, de plus en plus soumis au contrôle politique de la cité. Cette transformation, qui

³¹ Maudet à paraître.

³² Pontrandolfo 1998, p. 126.

³³ Graham 2001, p. 345-346, part. n. 104.

s'inscrit à l'articulation de l'époque archaïque et de l'époque classique, se manifesta notamment par l'ouverture du droit d'accès à la sépulture et la mise en place de lois funéraires.

1. *Ouverture du droit à la sépulture*

L'une des caractéristiques les plus frappantes des nécropoles coloniales que les fouilles récentes ont permis d'établir, notamment grâce au développement des analyses anthropologiques, est la très forte proportion des tombes d'enfants (c'est-à-dire de sujets immatures âgés de moins de quinze ans environ), qui représentent 60 à 70 % des tombes à Mégara Hyblaea³⁴, Himère³⁵, ou encore Pithécusses³⁶. Ces proportions, qui correspondent aux taux de mortalité attendus pour des populations préindustrielles³⁷, suggèrent que la population inhumée n'était pas sélectionnée selon des critères d'âge. Les nécropoles des colonies occidentales semblent donc avoir été conçues d'emblée comme des espaces fonctionnels ouverts, destinés à accueillir tous les défunts de la cité sans distinction. La délimitation précoce d'espaces funéraires rationalisés, en dehors des murailles des cités semble également aller dans ce sens³⁸.

Cette conception fonctionnelle des nécropoles apparut plus tardivement dans le monde grec égéen. Ainsi, à Athènes, si le processus de mise à l'écart des morts dans des espaces spécifiques à l'extérieur de la cité commença au début du VII^e siècle, il ne s'acheva qu'avec le déplacement du cimetière de Kolonos Agoraios à la fin du VI^e siècle³⁹. L'ouverture du droit à la sépulture semble également plus progressive : I. Morris a ainsi souligné une inflation du nombre de tombes d'enfant en Attique, d'abord entre 750 et 700 av. J.-C., puis, après un reflux, à partir de 510 et pour toute la durée du V^e siècle. Il propose d'interpréter cette dynamique comme le signe de l'inclusion de tous les citoyens – pas seulement les aristocrates mais aussi les plus modestes – au sein des nécropoles de la cité dans le cadre de l'émergence et de l'affermissement du modèle démocratique à Athènes. Il néglige cependant ici les nombreuses sources historiques et épigraphiques témoignant de l'insertion d'étrangers, de métèques et mêmes d'esclaves – et pas seulement de citoyens – dans les nécropoles athéniennes au V^e siècle. En outre, la comparaison avec les colonies, où l'on observe une situation semblable dans des contextes politiques qui n'étaient pas toujours démocratiques, suggère qu'il y a là

³⁴ Bérard 2017, p. 174.

³⁵ Vassallo 2014, p. 259.

³⁶ Pour les tombes du Géométrique Récent (Maudet à paraître).

³⁷ Selon les tables de référence de Ledermann 1969.

³⁸ Outre Mégara Hyblaea, voir Cipriani 1988 pour Poséidonia ; Berlingò 2010, p. 530, pour Siris.

³⁹ Morris 1987, p. 67-68.

un phénomène plus large, à mettre en rapport avec la construction de la cité en tant que structure politique dans laquelle les aristocrates avaient un rôle moins prégnant, sans qu'il s'agît nécessairement d'un système démocratique.

2. *Lois somptuaires et limitation du luxe funéraire*

Un second élément de cette transition funéraire qui semble se dessiner au tournant du VI^e et du V^e siècle est la limitation du luxe funéraire. Le phénomène a été bien observé à Athènes : dans le cimetière du Céramique, le VII^e siècle avait été marqué par les grandes tranchées à offrandes situées devant les tombes qui pouvaient atteindre douze mètres de longueur et renfermer de nombreux objets précieux. Le VI^e siècle avait été celui de l'émergence des grands marqueurs funéraires statuaires comme les *kouroi* et les *korai*. Mais le début du V^e siècle donna un coup d'arrêt à ce luxe funéraire : monuments, stèles et statues disparurent presque entièrement entre 480 et 430 ; les objets déposés dans les tombes furent désormais peu nombreux, d'une grande uniformité typologique et de faible qualité. Mais le phénomène est visible beaucoup plus largement à l'échelle du monde grec. On observe une diminution à la fois du mobilier funéraire et des marqueurs de tombe en Lycie ou en Macédoine⁴⁰, mais aussi dans les colonies occidentales, notamment à Poséïdonia⁴¹ ou Cumes⁴². Dans cette dernière colonie, alors qu'à l'époque archaïque les tombes les plus prestigieuses se caractérisaient par un dépôt secondaire à crémation en chaudron de bronze, par opposition à des crémations plus modestes en dépôt primaire, cette différence disparut à la fin du VI^e siècle. Les crémations prenaient toutes désormais la forme de dépôts secondaires dans des vases en terre cuite communs ; le mobilier d'accompagnement devenait rare et faisait souvent entièrement défaut. N. Valenza Mele parle d'une « vulgarisation » du rite et d'une véritable « crise des aristocraties » cumaines, marquée par l'effacement de la distance entre l'aristocratie et le *demos*. Elle met ce phénomène en relation avec l'arrivée au pouvoir du tyran Aristodème et avec les lois somptuaires qui visaient le luxe funéraire à la même époque.

Les sources historiques mentionnent en effet de telles lois au début du VI^e siècle à Athènes, au V^e siècle à Syracuse, Kéos, Gortyne et Sparte, vers 400 à Delphes et encore à Gambreion, en Asie Mineure, au III^e siècle av. J.-C.⁴³. Ces lois visaient avant tout les manifestations

⁴⁰ Morris 1992, p. 145.

⁴¹ Pontrandolfo 1988, p. 235.

⁴² Valenza Mele 1981.

⁴³ Garland 1989 ; Blok 2006.

publiques du deuil : le temps d'exposition du corps, le déroulement du cortège funèbre, mais aussi le type de monument funéraire, les offrandes ou encore les sacrifices autorisés. Qu'elles fussent liées à des révolutions démocratiques ou tyranniques, ces lois ont souvent été interprétées – y compris par leurs contemporains⁴⁴ – comme des mesures anti-aristocratiques. Néanmoins, ce n'étaient pas, ou pas seulement, les possibilités de mise en scène d'une classe sociale en particulier qui étaient ici remises en cause : c'était d'abord le deuil comme période de rupture durant laquelle une partie de la population s'excluait des autres groupes de sociabilité⁴⁵. Par ces lois, la cité limitait le nombre d'individus touchés par la souillure du deuil, et faisait en sorte qu'ils se retirassent le moins possible et le moins longtemps possible de ce qui définissait et constituait l'équilibre des rapports sociaux dans la *polis* : les réunions entre amis, la participation aux assemblées et aux autres charges politiques, la fréquentation des sanctuaires, la célébration des dieux et les fêtes de la cité. Elles manifestaient ainsi une forme de contrôle accru de la cité classique sur le groupe familial et tendaient à renforcer la séparation entre les pratiques funéraires et les cultes pratiqués dans les grands sanctuaires.

3. *De la tombe au sanctuaire : un désinvestissement social des pratiques funéraires ?*

De fait, alors que les pratiques funéraires avaient été, pendant la majeure partie de l'époque archaïque, un lieu de représentation des hiérarchies sociales et du pouvoir aristocratique, les lois somptuaires ont entraîné un basculement massif des pratiques ostentatoires vers les sanctuaires – en particulier les sanctuaires panhelléniques dans lesquels ont été investies des richesses considérables⁴⁶. Les panoplies que l'on trouvait autrefois dans les tombes furent désormais dédiées dans les temples ; les sacrifices de bovins, interdits pour les morts par la loi de Solon, furent réservés aux dieux. Les offrandes et les liturgies devinrent le nouveau médium privilégié par les aristocrates pour exhiber leur pouvoir économique et social. Au début de l'époque classique, les temples et les pratiques culturelles apparaissaient ainsi plus que jamais comme le lieu de mise en scène de l'unité de la communauté – à l'échelle de la cité comme du monde grec – aussi bien que de sa hiérarchisation. Les pratiques funéraires, étroitement circonscrites par le pouvoir politique, ne fonctionnaient plus en revanche qu'à l'échelle de l'*oikos*, du groupe familial, et perdirent une partie de leur fonction d'ostentation et

⁴⁴ Voir l'interprétation purement somptuaire donnée par Diodore (11, 38) de la législation syracusaine du temps de Gélon.

⁴⁵ Gherchanoc 2011.

⁴⁶ Snodgrass 1980, p. 52-65 ; Morris 1992, p. 122.

de mise en scène du positionnement social des individus. C'est peut-être dans ce processus de désinvestissement des pratiques funéraires du rôle de représentation sociale, autrefois prégnant, sous le coup de l'accentuation du contrôle politique qui leur était imposé, que se situe la principale transition funéraire du monde grec au tournant des époques archaïque et classique.

CONCLUSION

La très grande fluidité des pratiques funéraires grecques selon les cités, les époques et les individus est sans conteste un frein à leur analyse en termes de transitions funéraires. Mais en examinant les mutations des pratiques funéraires impliquées par les phénomènes de colonisation, il nous semblait intéressant de montrer que ce foisonnement pouvait en réalité masquer une évolution plus profonde dans le rapport même des Grecs à ces rites et à la place des pratiques funéraires dans l'organisation de la société au tournant des époques archaïque et classique : la reconfiguration des équilibres entre la tombe et le sanctuaire dans les pratiques de construction et de hiérarchisation de la communauté civique. Alors que les pratiques culturelles liées aux grands sanctuaires étaient désormais le lieu par excellence de la célébration de l'unité de la *polis*, aussi bien que de la mise en scène des hiérarchies qui la traversaient, les pratiques funéraires, sous le contrôle accru que la cité leur imposait, perdirent une partie de leur importance sociale pour l'affirmation de la place des individus dans la communauté civique. C'est peut-être dans cette relative indifférence des Grecs aux pratiques funéraires pour la construction d'une identité commune que réside l'explication même de leur très grande variabilité.

Reine-Marie BÉRARD
Aix-Marseille Université,
CNRS, UMR 7299 Centre Camille Jullian

BIBLIOGRAPHIE

- Antonaccio 1995 = C. M. Antonaccio, *An archaeology of ancestors : tomb cult and hero cult in early Greece*, 1995.
- Bérard 2017 = R.-M. Bérard, *Mégara Hyblaea 6 : la nécropole méridionale de la cité archaïque*, II, *Archéologie et histoire sociale des rituels funéraires*, Rome, 2017.
- Bérard 2020a = R.-M. Bérard, *Une autre façon d'être grec ? Interactions et productions des Grecs en milieu colonial*, dans M. Costanzi, M. Dana (dir.), *Une autre façon de mourir ? Retour sur les pratiques funéraires de Mégara Nisaea et Mégara Hyblaea*, Louvain, 2020, p. 333-350.
- Bérard 2020b = R.-M. Bérard, *La politique du cadavre*, dans *Annales : histoire, sciences sociales*, 75-1, 2020, p. 1-38.
- Berlingò 2010 = I. Berlingò, *La nécropole archaïque de Siris (Policoro)*, dans H. Tréziny (dir.), *Grecs et indigènes de la Catalogne à la mer Noire*, Paris, 2010, p. 529-536.
- Bertrand 2011 = R. Bertrand, *La « transition funéraire » en France, une rapide synthèse*, dans *id.*, *Mort et mémoire, Provence, XVIII^e-XX^e siècle : une approche d'historien*, Marseille, 2011, p. 21-56.
- Blandin 2007 = B. Blandin, *Les pratiques funéraires d'époque géométrique à Érétrie : espace des vivants, demeures des morts*, Athènes, 2007.
- Blegen – Palmer – Young 1964 = C. W. Blegen, H. Palmer, R. S. Young, (dir.), *Corinth, XIII, The North Cemetery*, Princeton, 1964.
- Blok 2006 = J. H. Blok, *Solon's funerary laws : questions of authenticity and function*, dans J. H. Blok, A. Lardinois (dir.), *Solon of Athens*, Leyde-Boston, 2006, p. 197-247.
- Chairetakis 2016 = Y. Chairetakis, *Burial customs of Megara during the 7th and 6th c. BC : the case of the North-East Cemetery*, dans A. Robu, D. Knœpfler (dir.), *Mégarika. Nouvelles recherches sur Mégare et les cités mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin : archéologie, épigraphie, histoire*, Paris, 2016, p. 213-231.
- Cinquantaquattro 2012 = T. Cinquantaquattro, *La necropoli di Pithekoussai (scavi 1965-1967) : variabilità funeraria e dinamiche identitarie, tra norme e devianze*, dans *Annali di archeologia e storia antica*, 19-20, 2012, p. 31-58.
- Cipriani 1988 = M. Cipriani, *Dibattito*, dans *Poseidonia – Paestum. Atti del ventisettesimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto-Paestum, 9-15 ottobre 1987*, Tarente, 1988, p. 319-329.
- Darbo-Peschanski 1988 = C. Darbo-Peschanski, *La vie des morts : représentations et fonctions de la mort et des morts dans les Histoires d'Hérodote*, dans *Annali di archeologia e storia antica, dipartimenti di studi del Mondo classico e del Mediterraneo*, 10, 1988, p. 41-51.
- Donnellan 2016 = L. Donnellan, *Greek « colonisation » and Mediterranean networks : patterns of mobility and interaction at Pithekoussai*, dans *Journal of Greek archaeology*, 1, 2016, p. 109-148.
- Garland 1989 = R. Garland, *The well-ordered corpse : an investigation into the motives behind Greek funerary legislation*, dans *Bulletin of the Institute of classical studies*, 36, 1989, p. 1-15.

- Gherchanoc 2011 = F. Gherchanoc, *Mise en scène et réglementations du deuil en Grèce ancienne*, dans *Les femmes, le féminin et le politique après Nicole Loraux*, dossier dans *Classics@*, 7, 2011, en ligne : <https://classics-at.chs.harvard.edu/classics7-florence-gherchanoc-mise-en-scene-et-reglementations-du-deuil-en-grece-ancienne/>
- Graham 2001 = A. J. Graham, *Religion, women and Greek colonization*, dans *id.*, *Collected papers on Greek colonization*, Leyde-Boston-Cologne, 2001, p. 327-348.
- Kurtz – Boardman 1971 = D. Kurtz, J. Boardman, *Greek burial customs*, Londres, 1971.
- Ledermann 1969 = S. Ledermann, *Nouvelles tables-types de mortalité*, Paris, 1969.
- Malkin 1987 = I. Malkin, *Religion and colonization in ancient Greece*, Leyde, 1987.
- Maudet à paraître = S. Maudet, *Des données funéraires à l'interprétation historique : retour sur les premières phases de la nécropole de Pithécusses*, dans *Incidenza dell'Antico*, à paraître.
- Mercuri 2010 = L. Mercuri, *Archéologie des pratiques funéraires en Grèce d'Occident au premier âge du fer : de quelques idées reçues*, dans H. Tréziny (dir.), *Grecs et indigènes de la Catalogne à la mer Noire*, Paris, 2010, p. 521-527.
- Mercuri 2012 = L. Mercuri, *La necropoli occidentale di Castiglione di Ragusa (Sicilia) : scavi 1969-1971*, Rome, 2012.
- Morris 1987 = I. Morris, *Burial and ancient society : the rise of the Greek city-state*, Cambridge, 1987.
- Morris 1991 = I. Morris, *The archaeology of the ancestors : the Saxe-Goldstein hypothesis revisited*, dans *Cambridge Archaeological Journal*, 1-2, 1991, p. 146-169.
- Morris 1992 = I. Morris, *Death-ritual and social structure in Classical Antiquity*, Cambridge, 1992.
- Orsi 1899 = P. Orsi, *Pantalica e Cassibile : necropoli Sicule del II periodo*, dans *Monumenti Antichi dei Lincei*, 9, 1899, p. 34-146.
- Philadelphus 1922 = A. Philadelphus, *Bases archaïques trouvées dans le mur de Thémistocle à Athènes*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 46-1, 1922, p. 1-35.
- Pontrandolfo 1988 = A. Pontrandolfo, *Le necropoli dalla città greca alla colonia latina*, dans *Poseidonia – Paestum. Atti del ventisettesimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto-Paestum, 9-15 ottobre 1987*, Tarente, 1988, p. 225-265.
- Pontrandolfo 1998 = A. Pontrandolfo, *Uso dello spazio, gerarchie sociali, distinzione di sesso e di età nelle necropoli dell'Italia meridionale*, dans S. Marchegay (dir.), *Nécropoles et pouvoir : idéologies, pratiques et interprétations*, Lyon, 1998, p. 125-131.
- Popham – Caligas – Sackett 1993 = M. Popham, P. Caligas, L. Sackett (dir.), *Lefkandi, II, The protoegeometric building at Toumba*, Athènes, 1993.
- Richardson 1985 = J. N. Richardson, *Early Greek views about life after death*, dans P. E. Easterling, J. V. Muir (dir.), *Greek religion and society*, Cambridge, 1985, p. 50-66.

- Shepherd 1995 = G. Shepherd, *The pride of most colonials : burial and religion in the Sicilian colonies*, dans T. Fischer Hansen (dir.), *Ancient Sicily*, Copenhagen, 1995, p. 51-82.
- Shepherd 2000 = G. Shepherd, *Greek bearing gifts : religious relationships between Sicily and Greece in the archaic period*, dans C. J. Smith, J. Serrati (dir.), *Sicily from Aeneas to Augustus*, Édimbourg, 2000, p. 55-70.
- Shepherd 2005 = G. Shepherd, *Dead men tell no tales : ethnic diversity in sicilian colonies and the evidence of the cemeteries*, dans *Oxford Journal of Archaeology*, 24-2, 2005, p. 115-136.
- Snodgrass 1971 = A. M. Snodgrass, *The dark Age of Greece : an archaeological survey of the 11th to the 8th c. BC*, Édimbourg, 1971.
- Snodgrass 1980 = A. M. Snodgrass, *Archaic Greece : the age of experiment*, Londres, 1980.
- Valenza Mele 1981 = N. Valenza Mele, *La Necropoli cumana di VI e V a.C. o la crisi di una aristocrazia*, dans *Nouvelle contribution à l'étude de la société et de la colonisation eubéennes*, Naples, 1981, p. 97-129.
- Vassallo 2014 = S. Vassallo, *Le sepolture dei bambini nelle necropoli di Himera*, dans C. Terranova (dir.), *La presenza dei bambini nelle religioni del Mediterraneo antico : la vita e la morte, i rituali e i culti tra archeologia, antropologia e storia delle religioni*, Rome, 2014, p. 257-290.
- Vernant 1982 = J.-P. Vernant, *La belle mort et le cadavre outragé*, dans J.-P. Vernant, G. Gnoli (dir.), *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Paris, 1982, p. 45-76.